

18-21 NOVEMBRE 2025 - LIMASSOL, REPUBLIQUE DE CHYPRE

ACCOBAMS-MOP9/2025/ProjetRés9.14

PROJET DE RÉSOLUTION 9.14 QUESTIONS RELATIVES AUX ÉCHOUAGES (TASK FORCE D'URGENCE DE L'ACCOBAMS POUR LES ÉVÉNEMENTS D'ÉCHOUAGE¹, RÉSEAUX D'ÉCHOUAGE FONCTIONNELS)

La Réunion des Parties de l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente :

Rappelant la Résolution 8.2 par laquelle les Parties ont convenu d'encourager la création d'un Groupe de travail régional ainsi que la collaboration entre les réseaux nationaux des Parties pour les événements d'échouage et ont prévu une Action de Conservation 1d pour 2022/2025,

Rappelant la Résolution 8.15, soulignant la nécessité d'établir et d'assurer le fonctionnement continu des réseaux d'échouage, réitérant le besoin d'améliorer la collecte de données sur les populations de cétacés et la, et de renforcer la collaboration régionale entre les banques de tissus, afin de faciliter les échanges d'échantillons de tissus pour des analyses conjointes,

Rappelant également la Résolution 7.14 sur les « Meilleures pratiques en matière de surveillance et de gestion d'échouages de cétacés », ainsi que la Résolution 4.16 sur les « Lignes Directrices pour une réponse coordonnée en cas d'échouages de cétacés »,

Se félicitant de la création de la Task Force d'urgence de l'ACCOBAMS pour les événements d'échouage (AETFS)¹, Notant que les participants à la réunion organisée conjointement par les Secrétariats de l'ACCOBAMS et de la Commission de la mer Noire qui a permis de faire le point sur les sujets communs en relation avec la mer Noire (Istanbul, 6-7 mars 2024) ont convenu que, dans le cadre de l'AEFTS, une sous-unité spécifique « mer Noire », composée d'experts des pays riverains de la mer Noire, devrait être créée,

Notant que des enquêtes post mortem standardisées et une interprétation harmonisée des résultats ont été considérées comme pertinentes pour la mise en œuvre de différentes stratégies de l'ACCOBAMS, telles que celles liées aux prises accessoires, aux collisions avec les navires, aux déchets marins et au bruit sous-marin,

Prenant en considération la Recommandation 16.6 du Comité scientifique sur les « Questions d'échouage (AETFS, réseaux d'échouage fonctionnels) »,

1. Demande aux deux co-présidents de l'AETFS de mettre à jour les Termes de Référence (ToR) de l'AETFS en tenant compte des autres initiatives existantes en termes d'objectifs et d'établir un système de priorisation pour fournir un soutien en cas de demande de renforcement des capacités et de réponse d'urgence ;

¹ En anglais: Emergency Task Force for Stranding events

2. Décide:

- de considérer comme une situation d'urgence tout événement d'échouage de cétacés, qui peut dépasser les ressources locales et/ou représenter une situation d'urgence transfrontalière (par exemple, les échouages massifs, les échouages de grands cétacés, les événements de mortalité inhabituels, les épidémies), ainsi tout événement unique impliquant des espèces menacées, en danger ou pour lesquelles les données sont insuffisantes dans la Zone de l'ACCOBAMS (par exemple, baleines à bec de Cuvier, cachalots, orques ibériques)²,
- que toute situation d'urgence survenant dans la zone de l'ACCOBAMS doit être rapidement signalée à l'AETFS via le Secrétariat ;

3. Demande au Secrétariat, en collaboration avec l'AETFS:

- de tenir une liste continuellement mise à jour des experts en échouage et des points de contact ou coordinateurs des réseaux d'échouage existants, à publier sur le site Internet de l'ACCOBAMS, afin de faciliter les signalements et la communication ;
- de tenir à jour des listes des banques de tissus, des institutions responsables désignées par les Parties et des laboratoires enregistrés comme institutions scientifiques ou médico-légales de la CITES, y compris les centres collaborateurs de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA), pour faciliter les échanges transfrontaliers d'échantillons et les analyses;
- de mettre à jour les documents existants de l'ACCOBAMS relatifs à la gestion des échouages et aux analyses (meilleures pratiques, lignes directrices et protocoles), si nécessaire, via des réunions régulières entre experts pour intégrer de nouvelles découvertes et analyses, et pour promouvoir l'harmonisation dans l'interprétation des résultats post-mortem;
- de mettre en œuvre le renforcement des capacités par le biais de modules de formation ciblant les vétérinaires et les biologistes impliqués dans les enquêtes post mortem, en utilisant de nouvelles technologies (ex. réalité virtuelle et augmentée, métavers, impression 3D) et en incluant les principes des photographies médico-légales et de la télé nécropsie;
- 4. Encourage les Parties à envisager l'adoption systématique de technologies d'assistance à distance lors des investigations, en soutenant l'acquisition de matériel et de logiciels adaptés pour une application régulière de cette approche dans la zone de l'ACCOBAMS ;
- 5. Invite les Points Focaux Nationaux à fournir le soutien approprié pour collecter des informations sur toute activité humaine pouvant être liée à des évènements d'échouage, ainsi que les coordinateurs des réseaux d'échouage et les autorités compétentes, afin de faciliter le transfert des carcasses vers les laboratoires appropriés disposant des installations nécessaires pour effectuer les examens proposés dans la Résolution 7.14, en vue d'une identification approfondie des causes de décès ;
- 6. Décide de créer un fonds d'urgence par le biais de contributions volontaires des Parties, des organisations internationales et des donateurs publics et privés, qui serait géré par le Secrétariat de l'ACCOBAMS avec les conseils de l'AETFS, afin de mettre en place des procédures simples et efficaces pour soutenir les analyses coûteuses (ex. toxicologie, génomique, recherche sur l'audition), les échanges d'échantillons entre les Parties et/ou le voyage d'experts pour les investigations en cas de situations d'urgence dans les Parties qui demandent un soutien ;

² Merci de vous référer au document sur les Meilleures pratiques en matière d'autopsie et de prélèvement de tissus sur les cétacés. https://accobams.org/wp-content/uploads/2019/04/MOP7.Doc33 Best-practices-on-cetacean-post-mortem-investigation.pdf (disponible en anglais uniquement)

demande au Secrétariat de les soumettre au Comité scientifique de l'ACCOBAMS pour approbation.

7. Invite l'AETFS et le Secrétariat de l'ACCOBAMS à discuter des procédures de demande et de financement, et